



AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIÈRESvotées et perçues par la commune, le département,
la région et divers organismes**2006**M THOMAS THIBAUT MICHEL
FERNAND JACQUES BERNARD
A LA SOUS TASSE
138 AV DE LA PLAGE

34410 SERIGNAN

PROP/INDIVIS

4321 040296

C

MME FIX BRIGITTE JACQUELINE

PROP/INDIVIS

055055

DÉPARTEMENT : 910 ESSONNE

COMMUNE : 471 A ORSAY

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Taxe ordures ménagères ①	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2005	21,01 %	1,50 %	%	7,82 %	1,07 %	%	8,45 %	
	Taux 2006	21,64 %	2,57 %	%	8,97 %	1,27 %	%	8,85 %	
	Adresse	32 AV DES PIERROTS							
	Base	2153	2153		2153	2153		2153	
	Cotisation	466	55		193	27		191	932
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
Total des cotisations	2005	444	32		165	23		179	
	2006	466	55		193	27		191	
Variation en % ②		+4,95 %	+71,88 %	%	+16,97 %	+17,39 %	%	+6,70 %	
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture	
Propriétés non bâties	Taux 2005	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2006	%	%	%	%	%	%	%	
	Base terres non agricoles								
	Base terres agricoles								
Total des cotisations	2005								
	2006								
Variation en % ②		%	%	%	%	%	%	%	
		Dégrevements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties			Base du forfait forestier ③	Majoration base terr. const. ④	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Jeunes agriculteurs (JA)	Base « Etat »								
	Base « collectivités »								

Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑤

Dégrevement « Habitation principale » ⑥ 7

Dégrevement JA « Etat » ⑧

Dégrevement JA « collectivités » ⑧

Montant de votre impôt :

1007